



PRIX NATIONAL
DE LA PRÉSERVATION
DU PATRIMOINE VITICOLE 2024

L'Hôtel Bouchu dit d'Esterno à Dijon

UN PATRIMOINE PRÉSERVÉ
AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ MONDIALE
DE LA VIGNE ET DU VIN



OIV 100

Année Internationale de la Vigne et du Vin 1924 • 2024



Dijon rayonne





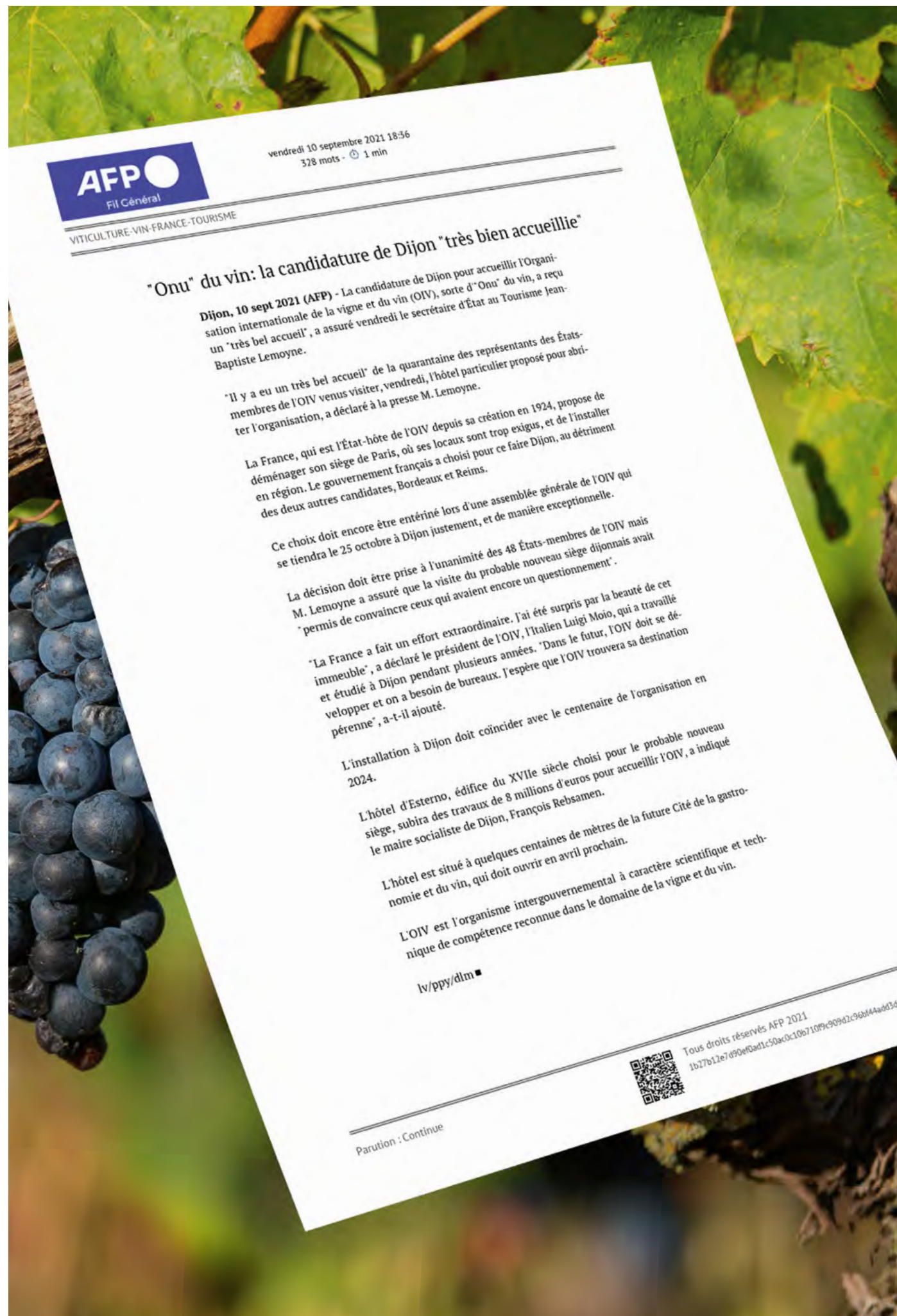
À L'OCCASION DU CENTENAIRE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA VIGNE ET DU VIN (OIV), FONDÉE LE 29 NOVEMBRE 1924, LA VILLE DE DIJON REMETTRA LE 12 OCTOBRE 2024 LES CLÉS D'UN SITE PATRIMONIAL D'EXCEPTION EN PLEIN CŒUR DE LA CAPITALE DES DUCS DE BOURGOGNE, ENTIÈREMENT RÉHABILITÉ AU TERME DE 17 MOIS D'INTENSES TRAVAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ MONDIALE DE LA VIGNE ET DU VIN.

Au cœur d'un patrimoine urbain pluricentenaire, du patrimoine immatériel de la gastronomie française, du patrimoine culturel viticole des Climats du vignoble de Bourgogne et du patrimoine scientifique et technique élaboré par les Nations unies de la vigne et du vin, la nouvelle qualification de l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno comme siège de l'OIV vise à la fois à promouvoir l'héritage culturel de la vigne et du vin et à doter ses acteurs publics d'un outil innovant favorisant l'éducation, la connaissance et le dialogue.

2024 sera donc particulièrement significative pour la France et pour l'Organisation internationale de la vigne et du vin qui célébrera son centenaire et s'installera dans **son nouveau siège, dont l'inauguration sera un temps fort de la réunion ministérielle qui ouvrira les travaux du 45^e Congrès mondial de la Vigne et du Vin.** Situé dans l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno, bâtiment historique de la ville de Dijon, ce nouveau siège deviendra ainsi l'épicentre des échanges entre les différents acteurs du monde vitivinicole pour les années à venir.

Grâce à la décision consensuelle et unanime des États membres de l'OIV qui ont ainsi validé en octobre 2021 la proposition faite par la France de transférer le siège de l'OIV de Paris à Dijon, l'OIV ouvre un nouveau siècle d'activité en étant doté d'un siège pérenne, fonctionnel et prestigieux. La synergie qui s'est mise en place autour de ce transfert a permis de faire évoluer une préoccupation immobilière en un véritable projet structurant pour l'image et l'avenir de l'OIV.





Dijon, carrefour patrimonial de la vigne et du vin

Dijon jouit aujourd'hui d'une triple reconnaissance UNESCO :

➤ Culturelle,

AU TITRE DES CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE DONT LE PÉRIMÈTRE ENGLOBE LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE DIJON

Depuis le 4 juillet 2015, les Climats du vignoble de Bourgogne ont été inscrits au Patrimoine mondial dans la catégorie des « paysages culturels », comme œuvre conjuguée de l'homme et de la nature. Elle permet de montrer comment une activité humaine est la source d'une culture et d'un paysage particuliers.

Justifiant d'une « Valeur Universelle Exceptionnelle » (VUE), les « Climats » ont été admis en raison d'une importance culturelle telle qu'elle dépasse nos frontières, traverse les générations, et mérite d'être reconnue à l'échelle mondiale.

Les climats sont des parcelles de vignes précisément délimitées sur les pentes de la côte de Nuits et de Beaune, au sud de Dijon.

Elles se distinguent les unes des autres par leurs conditions naturelles spécifiques (géologie, exposition, cépage...) qui ont été façonnées par le travail humain et peu à peu identifiées par rapport au vin qu'elles produisent. Ce paysage culturel est composé de deux éléments : le premier couvre des parcelles viticoles, les unités de production associées, des villages et la ville de Beaune. Cette première composante représente la dimension commerciale du système de

production. La seconde composante est le centre historique de Dijon, lieu du pouvoir politique et réglementaire, centre d'appui scientifique et technique, qui matérialise l'impulsion politique donnée à la formation du système des climats. Le site est un exemple remarquable de production viti-vinicole développé depuis le haut Moyen Âge.¹

Ainsi ont été inscrits les éléments bâtis du Site patrimonial remarquable de Dijon (ex-secteur sauvegardé) parmi les plus vastes de France qui compte :

- 131 monuments historiques dont le futur siège de l'OIV
- Le Label Ville d'Art et d'Histoire
- La présence, après le Louvre, du seul grand musée des Beaux-Arts de France logé dans un palais
- Un plateau piétonnier largement étendu.



Le Palais des Ducs de Dijon, attribut du bien à valeur universelle exceptionnelle au titre de l'inscription au Patrimoine mondial des Climats du vignoble de Bourgogne.

¹ Description Unesco <https://whc.unesco.org/fr/list/1425>



La Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon.

Immatérielle, AU TITRE DU REPAS GASTRONOMIQUE DES FRANÇAIS, INSCRIT DEPUIS 2010 SUR LA LISTE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ.

Le repas gastronomique des Français est une pratique sociale coutumière destinée à célébrer les moments les plus importants de la vie des individus et des groupes. Il s'agit d'un repas festif dont les convives pratiquent, pour cette occasion, **l'art du « bien manger » et du « bien boire »**. Le repas gastronomique met l'accent sur le fait d'être bien ensemble, le plaisir du goût, l'harmonie entre l'être humain et les productions de la nature. Parmi ses composantes importantes figurent le mariage entre mets et vins et une gestuelle spécifique pendant la dégustation (humer et goûter ce qui est servi à table). Le repas gastronomique doit respecter un schéma bien arrêté : **il commence par un apéritif et se termine par un digestif, avec entre les deux au moins quatre plats**, à savoir une entrée, du poisson et/ou de la viande avec des légumes, du fromage et un dessert. Le repas gastronomique resserre le cercle familial et amical et, plus généralement, renforce les liens sociaux.²

La Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA) a instruit, à la demande du gouvernement, les dossiers des villes candidates à l'accueil d'une Cité de la Gastronomie et recommandé la création d'un réseau. Le Réseau des Cités de la Gastronomie a été officialisé par

le gouvernement le 19 juin 2013 et réunit les villes de, Lyon, Tours, Paris-Rungis et **Dijon qui s'est vu spécifier l'aspect pôle moteur « valorisation de la culture de la vigne et du vin »**.³

C'est à ce titre qu'est né le grand projet de **Cité internationale de la gastronomie et du vin**, inaugurée en mai 2022, au cœur de Dijon, au 12 Parvis de l'Unesco où l'OIV a choisi d'installer son secrétariat dès septembre 2022 en attendant la mise à disposition de l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno.

Sur le site exceptionnel de 6,5 ha de l'ancien hôpital général, au premier kilomètre de la route des grands crus et aux portes du centre historique, la Ville de Dijon a en effet conçu un équipement de notoriété internationale où se côtoient tous les publics, un véritable **morceau de ville à la fois culturel, commercial, touristique, ludique, pédagogique et entrepreneurial, un lieu où le patrimoine est transcendé par des gestes architecturaux résolument contemporains**. En juillet 2023, un million de visiteurs avaient pu visiter les expositions, déguster, se former à la cuisine avec la prestigieuse école Ferrandi, à la sommellerie avec l'école des vins du BIVB, participer aux ateliers et conférences, assister à des projections, profiter des boutiques, des restaurants, d'une cave à vins hors du commun... Une Cité qui, à l'heure des désordres alimentaires planétaires, s'appuie sur l'ADN d'une ville terre d'excellence qui fait la différence dans le domaine du goût, de l'agroécologie, de la nutrition, de la santé.

Universitaire, DEPUIS 2007, AU TITRE DE LA CHAIRE UNESCO « CULTURES ET TRADITIONS DU VIN »

Installée à Dijon depuis 2007, la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin » de l'Université de Bourgogne, renommée en 2024 "Chaire UNESCO "Cultures et Traditions Vitivinicoles", se présente comme seule Chaire UNESCO au monde à traitant des problématiques touchant à la vigne et au vin.

Toutes les activités de la chaire sont ciblées sur **une approche pluridisciplinaire et internationale du vin comme produit « culturel » par excellence**. Elles s'inscrivent dans les programmes prioritaires de l'UNESCO : le développement d'une éducation équitable et inclusive pour tous dans les domaines de la vigne et du vin ; l'édification de sociétés durables, la protection de l'environnement et le déploiement des sciences et techniques en ce sens ; le renforcement de la protection et de la promotion de la diversité des patrimoines culturels matériels et immatériels ; la diffusion des connaissances, entre autres grâce aux outils numériques.

À ce titre, toutes les disciplines sont concernées, les sciences exactes, comme les sciences humaines et sociales impliquées dans la problématique de la vigne, du vin et de leur patrimoine culturel.

La chaire est adossée à un réseau international de partenaires du monde académique, du monde professionnel vitivinicole et des entreprises, du monde culturel, du monde institutionnel, tel que l'OIV. Actuellement, **ce réseau concerne plusieurs dizaines de pays et est composé de 71 universités**, Instituts ou Ecoles.

Depuis 2014, l'OIV a confié à l'université de Bourgogne et à sa Maison des Sciences de l'Homme la numérisation de son Bulletin de l'OIV, publication scientifique et journal officiel de l'Organisation depuis 1928, initiant ainsi les bases d'une **bibliothèque internationale de la vigne et du vin** qui se poursuivent par la digitalisation des archives de l'OIV et de sa bibliothèque physique.



L'Institut universitaire de la vigne et du vin Jules Guyot, siège de la Chaire UNESCO « Cultures et traditions vitivinicoles ».

² Description Unesco <https://ich.unesco.org/fr/RL/le-repas-gastronomique-des-francais-00437>

³ <https://repasgastronomiquedesfrancais.org/>

L'OIV, un patrimoine centenaire

L'Organisation intergouvernementale a été fondée il y a un siècle le 29 novembre 1924.

L'objectif des fondateurs, principalement composés d'élus du vin comme Edouard Barthe⁴, Joseph Capus⁵ ou Gaston Gérard⁶, à travers la définition du vin et la répression des fraudes et de la concurrence déloyale, a été de **garantir la pureté et l'authenticité des produits de la vigne et du vin** jusqu'au consommateur.

L'OIV est une organisation composée d'États souverains qui fournit à ses membres des informations clés pour élaborer des réglementations, réduire les barrières commerciales, promouvoir une production durable et protéger les consommateurs.

Ses principaux objectifs sont d'informer les États membres des mesures concernant tous les acteurs du secteur de la vigne et du vin, d'assister les organisations internationales impliquées dans la normalisation, et de contribuer à l'harmonisation internationale des pratiques et des normes. Ces objectifs sont réalisés par quatre commissions et deux sous-commissions : Viticulture et Raisins de Table, Œnologie et Méthodes d'Analyse, Économie & Droit, ainsi que Santé & Sécurité.

Aujourd'hui, les **51 États membres** pléniers ou *in fieri* issus de tous les continents **représentent 86% du vignoble**, 77% de la production de raisins de table, 62% de la production de raisins secs,

⁴ Député et Sénateur de l'Hérault, Premier président de l'OIV (1882-1949)

⁵ Député et Sénateur de la Gironde, Ministre de l'Agriculture, fondateur de l'INAO (1867-1947)

⁶ Député de la Côte-d'Or, Secrétaire d'État au tourisme, Maire de Dijon (1878-1969)

Préparation de l'Assemblée Générale historique de l'OIV du 25 octobre 2021.



90% de la production de vin et 75% de la consommation de vin mondiales. **Garants selon les mots de l'UNESCO de « l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir »**, ces gouvernements ont formellement confié à l'OIV l'attribution de « *contribuer à la connaissance ou à la reconnaissance du patrimoine vitivinicole mondial et des éléments historiques, culturels, humains, sociaux et environnementaux qui y sont attachés.* » (article 2.2.k de l'Accord du 3 avril 2001).

Face à un secteur vitivinicole en perpétuelle évolution, le patrimoine de l'OIV revêt une importance primordiale pour faire progresser et enrichir ce secteur. Par une compréhension approfondie du passé, les acteurs sont mieux préparés pour relever les défis à venir.



Un patrimoine scientifique et technique inestimable

L'importance du patrimoine scientifique et technique réuni et produit par l'OIV, notamment l'ensemble des résolutions adoptées depuis sa création, est à souligner. À ce jour, 690 bulletins de l'OIV et 14 415 articles sont catalogués et disponibles. Ainsi, les 1400 résolutions adoptées par l'OIV, les publications du Bulletin, les corpus d'ouvrage réunis depuis 100 ans par l'organisation ou encore ses archives témoignent d'un passé riche qu'il paraît essentiel de se réapproprier. À la lecture de ces documents, les utilisateurs peuvent exhumer des pans essentiels de l'histoire mondiale du secteur, appréhender les évolutions juridiques, techniques, scientifiques et commerciales qu'ont connu la vigne et le vin et d'autres produits vitivinicoles dans les pays membres de l'organisation depuis sa fondation. Ces matériaux sont, de surcroît, indispensables à l'étude des processus d'interrelations entre pays producteurs et/ou consommateurs des produits vitivinicoles dans le monde au cours du XX^e siècle.

Congrès du Centenaire : « la vigne et le vin, un patrimoine innovant face aux défis du siècle »

L'OIV a joué un rôle essentiel dans le façonnement du secteur mondial de la vigne et du vin au cours du siècle dernier. Alors qu'elle célèbre son 100^e anniversaire, l'organisation continue de maintenir son engagement envers l'excellence scientifique et technique, la coopération internationale, et le développement durable. Cette année du Centenaire, du 14 au 18 octobre 2024, la France, Etat fondateur et hôte de l'OIV, organisera à Dijon le 45^e Congrès mondial de la vigne et du vin sur le thème « la vigne et le vin, un patrimoine innovant face aux défis du siècle ». Rien ne saurait mieux démontrer la pertinence et la synergie, tant au niveau national qu'international, qui lient la vigne et le vin à ces aspects culturels et patrimoniaux. Après le 1^{er} Congrès mondial organisé en France, à Bordeaux, en 1928 et le 25^e Congrès mondial organisé en l'an 2000 à Paris, c'est la troisième fois que la France est l'hôte de ce rendez-vous. Ce moment rare permet à l'ensemble de la communauté internationale de la vigne et du vin de se retrouver, d'échanger, de proposer un monde dans lequel la vigne, le vin et les produits qui en sont issus puissent à la fois répondre aux contraintes d'une production agricole et aux attentes des consommateurs. Tout comme au début du XX^e siècle, le secteur vitivinicole se trouve aujourd'hui à un moment charnière de son histoire. Le changement climatique affecte l'ensemble des pays producteurs et impose de repenser les pratiques culturelles. Les consommateurs aspirent désormais à plus de transparence ainsi qu'à de nouveaux types de produits. Ces phénomènes conduisent à approfondir le lien entre la vigne, le vin et les territoires ainsi que sa place dans nos sociétés.



L'Hôtel Bouchu dit d'Esterno à Dijon : un patrimoine immobilier d'exception

Dans le cadre d'une note de programme, l'OIV avait fait part de ses souhaits et attentes pour son futur lieu de résidence, indiquant la recherche d'un « *bâtiment indépendant, d'accès direct, [de type] hôtel particulier qui puisse transmettre l'image attendue du produit et de l'activité vitivinicole que l'OIV représente* ».

Y était aussi détaillée **une série de fonctions spécifiques à une organisation internationale** qui ont immédiatement nécessité pour les services de la Ville de Dijon le lancement d'une étude mètre carré par mètre carré pour identifier, sur tel ou tel site facilement libérable, comment, outre de grands espaces classiques de bureaux, concentrer au même endroit un auditorium, une salle des commissions, des salons de réception, une bibliothèque, une cave à vins, un grand jardin, des places de parking...

Une expression des besoins ambitieuse pour que « le siège définitif de l'OIV ne reste pas

simplement des bureaux pour un secrétariat, mais devienne la Maison Internationale du Monde de la Vigne et du Vin », comme l'a souligné Pau Roca, le Directeur Général de l'OIV, lors des vœux de l'institution en 2020.

UNE RÉPONSE IMMOBILIÈRE SUR MESURE À UN BESOIN IMMOBILIER

Sur cette base pré-programmatique, les acteurs institutionnels, Ville de Dijon et Région Bourgogne-Franche-Comté en tête, se sont largement mobilisés afin d'apporter une réponse immobilière adaptée et de proposer un montage financier plus avantageux que l'existant.

Différentes composantes de la Ville de Dijon et de Dijon métropole (service foncier, service urbanisme, services techniques, Société publique locale d'aménagement...) ont ainsi monté un véritable dossier d'urbanisme et de faisabilité en un temps record.

Dans le cadre de la réflexion menée par les acteurs institutionnels, un site s'est rapidement dégagé et répondait à l'ensemble des besoins exprimés par l'OIV, tant en termes de fonctionnalités et de surfaces que de prestige du site.

Il s'agit de l'ensemble bâti, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 29 octobre 1928, situé en plein cœur du centre historique de Dijon au 1 et 3 rue Monge.

Cet ensemble comprend notamment l'Hôtel particulier, Bouchu dit d'Esterno, l'un des plus importants hôtels particuliers construits au milieu du XVII^e siècle. D'une architecture très sobre, il se compose d'un grand corps de logis central avec des décors prestigieux et encadré par deux ailes faisant retour sur une cour ornée de pavés et d'un vaste jardin à l'arrière.

L'ensemble patrimonial, propriété de la Ville de Dijon, représente une superficie de **près de 2000 mètres carrés sur un terrain d'assise de 3280 m².**

C'est un site disposant d'atouts indéniables qui ont d'emblée séduit l'OIV :

- **Un joyau classé Monument Historique**, rare et remarquable, intégré au Site patrimonial remarquable de Dijon (ex-secteur sauvegardé) qui est inscrit depuis 2015, au titre des Climats du vignoble de Bourgogne, sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco
- **Un site avec des capacités foncières et de modularité** répondant aux besoins exprimés, avec possibilité de création d'une extension contemporaine
- **Un site récemment libéré** par les services municipaux qui l'occupaient historiquement, donc une capacité à entamer des travaux instantanément
- **Un site indépendant et accessible** : à 10 minutes à pied de la gare TGV (1h30 de Paris) et à 5 minutes de la future Cité internationale de la gastronomie et du vin et du kilomètre 1 de la route des grands crus
- **Un site couplé avec l'historique « Salle des Actes » de l'ancien Rectorat de Dijon**, autre bijou patrimonial voisin de l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno et mis à disposition permanente de l'OIV pour ses besoins réceptifs et de communication.

Par ailleurs, sur une base financière de location forfaitaire, Dijon a su inclure dans sa proposition une gamme complémentaire de salles de réunions, séminaires et de congrès, toutes situées à moins de 15 minutes du futur siège de l'OIV à pied ou en tramway.

Une construction juridique et financière originale

Grâce à la reconnaissance du caractère de mission d'intérêt public que revêtent les objectifs et les attributions de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin, la Ville de Dijon peut transférer à l'OIV la quasi-propriété de l'Hôtel Bouchu aux termes d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 50 ans.

Avec un système d'amortissement progressif sur la durée du bail, le loyer pris en charge par la France en qualité d'État Hôte de l'Organisation viendra à la fois couvrir les investissements réalisés par la Ville pour la réhabilitation de l'Hôtel - 12 millions d'euros HT de travaux - et rémunérer la mise à disposition de ce bien communal.

De son côté la France remplira la totalité de ses obligations relatives à la prise en charge de l'hébergement du siège et des charges afférentes pour un cout inférieur à celui qu'elle prenait en charge à Paris. Enfin, l'OIV bénéficiera d'une pérennité de son siège dans un site représentatif entièrement réhabilité et adapté à ses missions, tant par sa surface, son implantation que par son prestige. Un triple partenariat local, national et international où chacun est gagnant, Dijon par la valorisation d'un bien qui reste dans son patrimoine, la France par une meilleure utilisation de ses obligations financières et l'OIV par l'usage d'un véritable siège à l'entrée dans son deuxième centenaire.

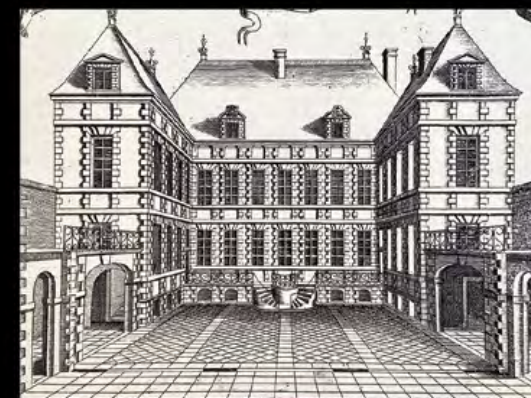
La Salle des Actes de l'ancien Rectorat de Dijon.

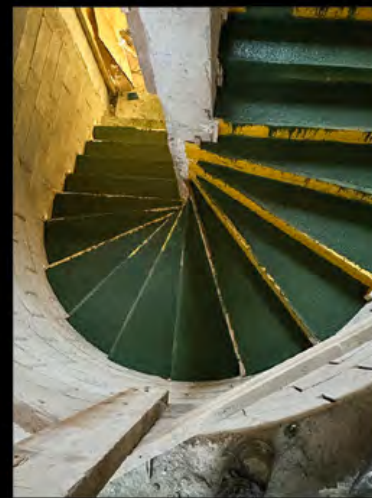


Vue depuis les jardins à l'arrière.



Vue depuis la cour d'honneur qui marque l'entrée principale du bâtiment.







L'appui des partenaires académiques et scientifiques mais aussi de tous les professionnels en Bourgogne de la vigne et du vin

AUX CÔTÉS D'ACTEURS HISTORIQUES QUI PRODUISENT ET VALORISENT LES GRANDS VINS DE BOURGOGNE, LA NOTORIÉTÉ ET LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE DIJON DANS LE DOMAINE DE LA VIGNE ET DU VIN, EN PARTICULIER EN MATIÈRE DE RECHERCHE, SE SONT CONSIDÉRABLEMENT RENFORCÉS CES DERNIÈRES ANNÉES.

La politique ambitieuse de promotion et valorisation du vignoble, de l'amont à l'aval, s'appuie sur **un grand Campus qui compte 40 000 étudiants et 1500 chercheurs et enseignants-chercheurs**, particulièrement dynamiques et performants dans les domaines Patrimoine et Territoire, Environnement, Agriculture-Agroécologie, Aliments-Alimentation, Marketing-Commercialisation.

Parmi ces fleurons :

■ **AgroSup Dijon**, qui forme des ingénieurs et conduit des recherches allant de la fourche à la fourchette, mais aussi de la vigne au verre, va rejoindre l'Institut Agro en 2022 regroupant les écoles Montpellier Sup Agro et Agro Campus Ovest.

■ **le Centre de Bourgogne-Franche-Comté de l'INRAE**, particulièrement reconnu autour de trois identifiants : les Territoires, l'Agroécologie et l'Alimentation.

■ À noter encore une division particulière de **la Burgundy School of Business** qui complète les sites de recherche et d'enseignement académiques sur ce thème pluridisciplinaire de la vigne et du vin.

Un élan territorial qui a permis de structurer les recherches du Campus, les rendant visibles jusqu'à l'international au point de hisser l'Université

de Bourgogne en 2^e position des universités françaises au classement de Shanghai pour les Sciences de l'Aliment et parmi les 500 à 600 premières universités mondiales.

Cette dynamique de recherches et de formations, coordonnées et mises en valeur au sein du **Groupe d'Intérêt Public « Bourgogne Vigne et Vin »**, s'ouvre bien au-delà du dialogue entre chercheurs, au niveau national et international, pour toucher le monde professionnel, socio-économique, la vie culturelle, le monde éducatif, le grand public bien sûr, tant la thématique vigne et vin offre de points d'entrée à la communication, à la diffusion, à l'événement.

De par les synergies déjà présentes entre recherche universitaire et terroirs viticoles, Dijon joue aujourd'hui pleinement son rôle dans cet écosystème à haute valeur ajoutée.

UNE MOBILISATION COLLECTIVE

Il est à souligner que la candidature dijonnaise à l'accueil du futur siège de l'OIV a fait l'objet dès l'année charnière 2021 d'un fort soutien de la part de nombreux acteurs et personnalités locales dans la sphère de la vigne et du vin. Parmi eux, présents aux côtés de François Rebsamen, maire de Dijon et porteur du dossier :

■ M. Aubert de Villaine, viticulteur, co-héritier et co-gérant du Domaine de la Romanée Conti. Président d'honneur de l'association « Les Climats du Vignoble de Bourgogne », Vice-président de l'Académie du vin de France.

■ M. Gilles de Larouzière, président de la maison Bouchard Père et Fils (Beaune), actuel président de l'association « Les Climats du Vignoble de Bourgogne »

■ Mr François Labet, viticulteur, Président du Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

■ M. Vincent Thomas, président de l'Université de Bourgogne

■ Mme Jocelyne Pérard, professeure émérite de climatologie et Responsable de la chaire UNESCO « Culture et traditions du vin » de l'université de Bourgogne-Franche-Comté.

Autre signe remarquable de vitalité, Dijon et sa métropole ont entrepris depuis 2013 une reconquête du vignoble dit « du Dijonnais », en associant méthodiquement et techniquement l'ensemble des partenaires de la filière (encadré ci-dessous).



la vigne et la ville, à l'image de ces jeunes plants du plateau de La Cras surplombant Dijon.

Bienvenue à Dijon-Vignes !

Jusqu'à ce que l'urbanisation et la crise du phylloxéra repoussent les vignes hors la ville dès 1850, on cultivait le raisin aux quatre coins de Dijon. Son architecture en garde la trace : le cellier de Clairvaux, l'ancienne échansonnerie du palais, l'église Saint-Philibert qui fut celle des vignerons de Dijon... Autant de témoignages d'une puissante histoire de moines, de ducs et de négociants à laquelle la métropole a donné un nouvel avenir en créant les conditions de la renaissance d'une partie de son vignoble « disparu ». Plus au nord de la Côte de Nuits, la côte dijonnaise répond en effet aux enjeux liés au réchauffement climatique. Les coteaux exposés Est et Sud-Est, au soleil levant, offrent de belles

opportunités, orchestrées par la Métropole qui rachète des terres historiquement classées en Bourgogne AOC (mais non plantées ou dédiées à d'autres cultures que la vigne...) avec les précieux conseils de ses partenaires : les 25 viticulteurs rassemblés au sein de l'Association des Vignerons du Bourgogne Dijon (AVBD), la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, les syndicats viticoles, le monde de la recherche (Université/ Institut universitaire de la vigne et du vin, INRAE) et la Chaire Unesco « Culture et traditions vitivinicoles ». Depuis le rachat en 2013 du domaine de la Cras par la collectivité – acte fondateur de cette politique de reconquête qui vise à limiter l'étalement urbain –, ce sont près de 60 ha de vignes

qui ont ainsi été plantées, sur Dijon (secteurs Rente Giron et Valendons), Corcelles-les-Monts, Plombières-lès-Dijon, Daix et Talant. L'ambition de cette renaissance viticole est également partagée avec les habitants autour de vendanges citoyennes, de conférences, de publication d'ouvrages... Autant d'éléments dont se sont emparés les viticulteurs de ces nouvelles parcelles de vignes métropolitaines qui, engagés en bio ou a minima dans une démarche de Haute Qualité Environnementale, ont déposé un dossier auprès de l'INAO. L'objectif ? Obtenir une dénomination géographique complémentaire, le Bourgogne-Dijon.



Un projet structurant pour l'image et l'avenir de l'OIV

L'ANNÉE 2024 SERA PARTICULIÈREMENT SIGNIFICATIVE POUR LA FRANCE ET POUR L'OIV QUI CÉLÉBRERA SON CENTENAIRE ET S'INSTALLERA DANS SON NOUVEAU SIÈGE, L'HÔTEL BOUCHU DIT D'ESTERNO, DONT L'INAUGURATION LE 12 OCTOBRE SERA UN TEMPS FORT DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE QUI OUVRIRA À DIJON LES TRAVAUX DU 45^e CONGRÈS MONDIAL DE LA VIGNE ET DU VIN. RAPPEL EN FORME DE CONCLUSION DES PRINCIPALES ÉTAPES D'UN RÉCIT HORS DU COMMUN.

De par son traité constitutif établi en 1924, l'OIV a son siège en France afin d'y accueillir son Secrétariat général et d'y organiser les réunions statutaires de ses différents organes exécutifs et scientifiques composés de délégués et d'experts désignés par les gouvernements des États membres.

Depuis 1965, le siège de l'OIV, défini comme l'ensemble des locaux occupés pour les besoins de son activité, bénéficie des immunités et privilèges diplomatiques que lui confère son statut d'organisation intergouvernementale, aux termes d'un accord de siège signé entre la France et l'OIV.

Après son installation dans sept lieux différents, l'OIV souhaite pour son deuxième centenaire disposer d'un siège autonome, visible et pérenne visant un quadruple enjeu : être un siège, un phare, un quartier-général et une maison pour le secteur vitivinicole global.

■ **Un siège**, c'est-à-dire la représentation permanente d'une institution publique qui permette de donner une identité forte à l'OIV en liaison avec l'image culturelle et de civilisation que représente la vigne, le vin et les produits de la vigne. Pour cela, le siège doit être aisément identifié à l'OIV et devenir l'image de référence de l'Organisation.

■ **Un phare**, c'est-à-dire un lieu servant à éclairer et à rayonner dans le secteur de la vigne et du vin. En ce sens, le siège doit être doté des technologies et moyens les plus adaptés pour communiquer avec l'ensemble des partenaires de l'OIV ou pouvoir accueillir tout type de réunions ou de formations.

■ **Un quartier-général**, c'est-à-dire le lieu où s'établit la stratégie de l'Organisation et où travaille l'état-major. À cette fin, le siège doit offrir aux personnels les meilleures conditions de travail possible.

■ **Une maison**, c'est-à-dire un lieu qui permet de recevoir les membres de la famille et les amis de la vigne et du vin. Chaque délégué, chaque expert doit pouvoir se sentir chez-lui au siège de l'OIV, y travailler dans les salles de réunions ou profiter de lieux de réceptions, tels que la cave, la salle à manger ou le jardin.



Dans le cadre d'une volonté de déconcentration, la France, pays dépositaire du traité constitutif de l'OIV et État hôte de notre siège, initie dès 2020 la procédure de sélection d'un nouveau site d'accueil.

Le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui ont conduit les consultations, les visites et les dossiers ont permis de proposer le 12 juillet 2021 la ville de Dijon pour accueillir le siège de l'OIV. Relayé par les services de l'État en région, la France a su convaincre la Ville de Dijon, avec l'appui de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de **construire un projet autour d'un site d'exception : l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno.**

L'engagement personnel de François Rebsamen, maire et président de la métropole de Dijon, a permis de fédérer les acteurs économiques, professionnels, éducatifs et culturels. Il a initié et accompagné au plus près la lourde opération de rénovation qui permet aujourd'hui à l'OIV de donner un nouvel usage à l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno. Grâce à la **décision consensuelle et unanime des États membres de l'OIV** qui, le 25 octobre 2021, ont ainsi validé la proposition faite par la France de transférer le siège de l'OIV de Paris à Dijon, l'OIV ouvre un nouveau siècle d'activité en étant doté d'un siège pérenne, fonctionnel et prestigieux. La synergie qui s'est mise en place autour de ce transfert a permis de faire évoluer une préoccupation immobilière en un véritable projet structurant pour l'image et l'avenir de l'OIV.





Le choix unanime de l'OIV de s'ancrer à Esterno pour a minima les cinquante prochaines années est un honneur pour Dijon et l'ensemble des acteurs institutionnels, universitaires et viticoles ayant porté la candidature de notre ville. Je tiens à saluer également le travail remarquable et la mobilisation des services de l'État. Avec le transfert du siège de l'ONU du vin au cœur de notre cité, Dijon devient une vitrine mondiale du patrimoine vitivinicole et accueille une organisation internationale pour la première fois de son histoire. »

François Rebsamen,
maire de Dijon,
président de Dijon métropole,
ancien ministre





Le regard du Président de l'OIV

**LE PROFESSEUR D'ŒNOLOGIE ET ŒNOLOGUE
LUIGI MOIO A ÉTÉ ÉLU POUR TROIS ANS
PRÉSIDENT DE L'OIV LE 12 JUILLET 2021, LE
JOUR OÙ LE MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES A PROPOSÉ AUX ÉTATS
MEMBRES DE L'OIV D'INSTALLER LE SIÈGE DE
L'OIV À DIJON. SON MANDAT S'ACHÈVERA LE
12 OCTOBRE 2024, AU MOMENT MÊME OÙ LE
MAIRE DE DIJON REMETTRA À L'OIV LES CLÉS
DE L'HÔTEL BOUCHU DIT D'ESTERNO.**

**Il y a peu d'exemple qu'une organisation
intergouvernementale quitte Paris.
Pourquoi une telle décision ?**

À la différence d'autres organisations intergouvernementales, l'OIV n'a jamais été propriétaire de son siège et a donc été tributaire d'un changement de destination de l'immeuble qui abritait son siège rue d'Aguesseau à Paris depuis un quart de siècle. Cette éviction nous a contraint à quitter en 2019 un Hôtel particulier avec salles de réception, jardin et caves pour des volumes classiques de bureaux qui ne correspondaient plus aux besoins et au statut de l'OIV. Pau Roca, directeur général de l'OIV de 2019 à 2023, a donc sollicité la France, État hôte du siège, afin qu'une solution pérenne et adaptée soit proposée aux États membres de l'OIV pour les cent ans de l'Organisation en 2024.

**Qui a décidé de l'implantation du siège
à Dijon ?**

Le gouvernement français, faute de trouver une solution adéquate à Paris auprès de l'immobilier de l'État, a sollicité les préfetures pour rechercher en régions des offres adaptées aux besoins de l'OIV. La sélection a été faite par le ministère de l'Europe et

des affaires étrangères parmi trois projets proposés par Reims, Bordeaux et Dijon. Le 12 juillet 2021, le ministre Jean-Baptiste Lemoyne a proposé aux États membres de l'OIV l'option d'installer à Dijon le siège de notre organisation, ouvrant ainsi les négociations pour obtenir l'accord des États membres.

**L'OIV est une organisation qui décide par
consensus, comment réussir à convaincre
48 États de changer le siège hors de Paris ?**

Le défi était double. D'abord s'assurer d'un environnement favorable à l'OIV. Pour cet aspect, le maire de Dijon François Rebsamen a su réunir autour d'un site prestigieux, un projet plus global associant l'État, la Région, la Ville et la Métropole ainsi que les représentants de la filière vitivinicole ou ceux de la recherche et de l'enseignement, garantissant ainsi un cadre propice à une installation durable. C'est comme pour implanter un vignoble, il ne suffit pas uniquement d'un beau château, il faut aussi s'assurer d'un ensemble de conditions extérieures qui rendent unique le lieu où l'on s'établit. C'est un peu comme la notion de « climats » en Bourgogne. Le second aspect était de démontrer aux États membres que le site retenu puisse répondre au cahier des charges fixé par le directeur Pau Roca en termes de fonctionnalité, de représentativité, d'adaptabilité et d'indépendance du siège pour assurer les missions et activités de l'OIV. Après une visite du site en septembre 2021 à laquelle les Ambassadeurs des 48 membres de l'OIV ont été conviés, le directeur adjoint de l'OIV Yann Juban a organisé et animé 6 sessions de travail pour éclairer les gouvernements sur les aspects liés à l'attractivité et l'accessibilité de Dijon, sur les questions juridiques et financières, où sur les implications en termes de personnel et de bail. Ce travail important a permis, le 25 octobre 2021, l'adoption par consensus de l'Assemblée générale de la décision du transfert du siège de l'OIV à Dijon, au sein de l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno.



Au centre de l'image, le président de l'OIV Luigi Moio et le maire de Dijon François Rebsamen lors d'une visite de chantier.

**Quand vous avez découvert pour la première
fois l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno, vous a-t-il
paru correspondre aux attentes de l'OIV ?**

Pour une organisation centenaire comme l'OIV qui représente depuis 1924 les Nations Unies de la vigne et du vin, il est important de pouvoir s'appuyer sur une notion patrimoniale forte telle que celle qu'on ressent en découvrant cet Hôtel parlementaire du XVII^e siècle, avec une façade identifiable, des volumes généreux, une cour d'Honneur, des salons de réception, des caves à vin et un jardin. À l'image du Palais des Nations à Genève ou de la Maison-Blanche, il est important de pouvoir illustrer par un monument symbolique le caractère intangible d'une institution et de marquer dans l'espace et par l'image à la fois l'histoire et l'activité de l'OIV, mais aussi le rayonnement du secteur mondial de la vigne et du vin.

**Avez-vous été associé aux décisions
en matière de rénovation de votre siège ?**

Une fois le programme défini correspondant au cahier des charges fixé par l'OIV, j'ai pu personnellement assister à l'audition des cinq candidats ayant répondu à l'appel d'offres de la Ville de Dijon pour la réhabilitation de l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno. Il est toujours intéressant de voir les visions architecturales sur ce type de projet institutionnel. J'ai aisément partagé le choix fait par le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué, la SPLAAD, qui ont retenu le projet présenté par Drubigny et BQ+A, notamment en ce qu'il comportait une proposition de marquer la nouvelle destination de l'Hôtel par l'ajout de nouveaux espaces, inscrivant ainsi le bâtiment dans son nouveau rôle.



Par ailleurs, le directeur adjoint, Yann Juban installé à Dijon dès juin 2022, a eu la charge de suivre les réunions de chantier hebdomadaire sur site afin de pouvoir répondre aux nécessaires adaptations d'un chantier contraint à la fois dans l'espace au sein de la ville et dans le temps pour pouvoir être délivré pour le centenaire de l'OIV. Je dois souligner la parfaite synergie entre la ville de Dijon, les architectes, les entreprises et l'OIV, en qualité de maître de l'usage de l'Hôtel.

**Quels sont les apports majeurs de
la rénovation de l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno
pour remplir les usages attendus par l'OIV ?**

Comme le directeur général John Barker l'a rappelé, le siège de l'OIV doit répondre à divers enjeux. Représentant une institution intergouvernementale, il doit assurer son extraterritorialité et sa représentativité, ce qui est garanti par l'indépendance du bâtiment qui, tout en étant en retrait sur cour et jardin, reste visible. Le siège d'une organisation moderne doit également offrir les structures techniques et audiovisuelles qui favorisent le meilleur dialogue entre les nations,

ce qui est assuré par la création d'un auditorium de 100 places et d'une salle de visio-conférence. Il doit également permettre l'accueil dans les meilleures conditions des délégués et des experts, grâce à des salles de réunions et de réceptions rénovées, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Enfin, le siège est le lieu quotidien où opèrent les collaborateurs de l'OIV venus d'une quinzaine de pays et il doit donc offrir des conditions de travail attractives répondant aux standards internationaux.





Suivi de la candidature de Dijon
au Prix National de la Préservation
du Patrimoine Viticole 2024 de l'ANEV

Jérémie Penquer

Ville de Dijon/Dijon métropole
Mission valorisation des grands projets

ADRESSE MAIL :

jpenquer@metropole-dijon.fr

Tél : 06 71 59 28 83

